

**REDEVANCE SPECIALE
CHOIX DE LA PRESTATION**

Nom de l'entreprise :
 Activité de l'entreprise :
 Code postal : Ville :
 Code NAF : SIRET :
 représentée par :
 Adresse de l'entreprise :
 Tél : E-mail :
 Adresse du domicile :
 Code postal : Ville :

- 1 - Définir le volume total de vos Déchets Non Ménagers produits par semaine.
- 2 - Choisir la prestation approchant le volume estimé.
- 3 - Entourer la prestation désirée (pour les bacs : chiffrer la quantité de bacs nécessaires).

	Bac 240 l.	Bac 360 l.	Bac 660 l.	Bac 770 l.
Tarifs / an / bac Collecte hebdomadaire	670 €	1 000 €	1 840 €	2 140 €
Tarifs/an/bac/ collecte tous les 15 jours	335 €	500 €	920 €	1 070 €
Quantité de bacs demandée				
COÛT ANNUEL en € TTC = tarif du bac x nombre de bacs				

UNIQUEMENT pour les activités saisonnières, le coût est proportionnel à la durée d'utilisation du service. Durée de l'activité : mois.

**Merci de ne pas sous-estimer vos volumes pour le bon
fonctionnement du service.**

CETTE FICHE SERA ANNEXÉE AU CONTRAT DE LA REDEVANCE SPECIALE.

Fait à , le

Pour l'établissement,
 Son représentant légal,
 Cachet, nom, prénom
 et signature
 "Lu et approuvé, bon pour accord"

Pour la communauté de communes
 du Pays entre Loire et Rhône
 Son Président
 Monsieur Jean-Paul CAPITAN
 "Lu et approuvé, bon pour accord"

MODALITES D'INSCRIPTION AUX SERVICES DECHETS PROPOSES PAR LA COPLER

Vos démarches pour faire appel aux services de la CoPLER :

VOUS :

- Prendre rendez-vous avec le responsable de la collecte « Ordures ménagères » pour une visite de conseils : 04-77-62-77-62.
- Remplir et renvoyer à la CoPLER le formulaire : « **Choix de la prestation** »
- Remplir et renvoyer à la CoPLER le contrat signé et daté.

COPLER :

- 1 - Réception de votre formulaire et de votre contrat.
- 2 - Livraison du bac dans un délai minimum de deux semaines (selon la formule).

CoPLER : 44 rue de la Tête Noire - 42470 Saint Symphorien-de-Lay
Tél : 04 77 62 77 62

MODALITES D'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

VOUS :

1 - Vous êtes propriétaire de vos locaux professionnels :

- Retourner à la CoPLER une photocopie du justificatif de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payé au travers de vos impôts fonciers.
- Remplir et retourner le formulaire ci-dessous.

2 - Vous êtes locataire de vos locaux professionnels (seul votre propriétaire peut demander l'exonération) :

- Préremplissez le formulaire ci-dessous.
- Transmettez le formulaire de demande d'exonération à votre propriétaire qui le retournera à la CoPLER, complété et avec toutes les pièces justificatives (cf. ci-dessus).

COPLER :

- 1- Réception des différentes pièces justificatives pour l'exonération de la TEOM.
- 2- Transmission des pièces pour l'exonération auprès des services fiscaux (Centre des Impôts Fonciers de Roanne).
- 3- Prise en compte de l'exonération de la TEOM par les Impôts pour l'année suivante.

CoPLER : 44 rue de la Tête Noire - 42470 Saint Symphorien-de-Lay
Tél : 04 77 62 77 62

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXONERATION DE LA TEOM DES LOCAUX PROFESSIONNELS

- Nom de l'entreprise :
- Adresse des locaux à exonérer :
- Adresse du siège social :
- Nom du propriétaire :
-Nom du chef d'entreprise :
-Code NAF :
-Nombre de salarié(s) :
-N° SIRET :

Je soussigné propriétaire des locaux situés à
.....demande l'exonération de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures Ménagères.